



# FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO  
(Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force  
Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

---

## **Situation des gardiens et astreintes. Restitution et conclusion.**

Le 16 septembre 2024, une réunion a été organisée par M. le DGS, Mme la DRH et Mme la responsable du patrimoine, pour une présentation du nouveau règlement de gardiennage. **FO ESR 42** était le seul syndicat présent.

Lors de plusieurs réunions bilatérales préalables, nous avons présenté différentes revendications sur les d'astreintes et le décompte du temps de travail des gardiens. **FO ESR 42 se félicite d'avoir été entendu ! Nous avons obtenu ce que nous demandions.**

Il est maintenant bien indiqué, dans le règlement de gardiennage, que « **les gardiens ne peuvent pas être d'astreinte pendant leurs congés** ». Cependant, la direction a rajouté que, « de ce fait, l'octroi de deux jours complémentaires rajoutés aux gardiens est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ». Notre syndicat a demandé que cette nouvelle règle ne soit régressive pour aucun gardien des différents sites de l'UJM.

Nous avons également obtenu que le temps de travail des gardiens, lors d'interventions pendant les astreintes, soit bien comptabilisé comme du travail effectif. En complément, notre syndicat a attiré l'attention sur le fait que l'organisation des astreintes et des rondes (matins et soirs) devait respecter les règles sur l'amplitude du temps de travail (au maximum 13 heures) et le temps de repos quotidien (au minimum 11 heures consécutives).

Nous avons aussi rappelé que le planning annuel devait être transmis aux gardiens en début d'année et de manière complète, c'est-à-dire, avec toutes les astreintes, y compris celles de la fermeture estivale.

20/09/2024

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex  
CT\)](#)

[FS \(ex  
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)